

COMMUNE DE THÉGRA PROCÈS-VERBAL	
Nombre de membres en exercice : 10	Séance du mardi 16 décembre 2025
Présents : 08 & 09	<i>Le mardi 16 décembre 2025, à 20 heures 00, le conseil municipal de Thégra, convoqué le 08 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.</i>

Présents : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Laurence LAMOTHE, Cécile THAMIE, Thierry CONTENSSOU, Frédéric HOBBE, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE.

Excusés : Mylène DIEU.

Secrétaire : Suzanne LACARRIERE

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (N°DE_2025_032)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

· **NOMME** Suzanne LACARRIERE, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 NOVEMBRE 2025 (N°DE_2025_033)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Il s'agit d'approver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

· **APPROUVE** l'intégralité le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025.

RESILIATION DE L'ADHESION AU CNAS (N°DE_2025_034)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique consacre officiellement « le droit à l'action sociale des fonctionnaires en inscrivant comme une dépense obligatoire des collectivités les dépenses en faveur d'actions sociales pour les fonctionnaires.

Il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité de définir le type d'action sociale et le montant des dépenses qu'il entend engager ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

La commune de Thégra adhère depuis 2001 (réf. délibération du conseil municipal du 13-01-2001) au CNAS Comité National d'Action Sociale qui propose un éventail de prestations.

Force est de constater que la cotisation versée par la Commune au CNAS ne permet pas un système efficace d'aides au bénéfice des agents de la collectivité. En effet, le montant annuel de la cotisation est, depuis ces dernières années, supérieur au montant des prestations perçues par les agents.

De fait, Monsieur le Maire propose à budget constant, qu'une étude des outils et des besoins soit menée afin de parvenir à une solution plus efficiente en matière d'aide sociale aux agents et de gestion de la dépense publique et ce pour une mise en œuvre pour 2026.

Il convient que le budget consacré par la collectivité à la dépense de l'action sociale soit plus efficacement reversé au bénéfice des agents de la collectivité.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 39,

Vu la Loi du 2 février 2007, de modernisation de la fonction publique,

Vu la Loi du 19 février 2007 et notamment ses articles 70 et 71,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de définir le type d'action sociale, le montant des dépenses à engager et les modalités de mise en œuvre,

Considérant que le mode d'action sociale actuel n'est pas efficient pour les agents et la gestion de la dépense publique,

Monsieur le Maire propose de résilier l'adhésion de la collectivité au CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► Donne son accord pour la résiliation d'adhésion de la commune de Thégra au CNAS à effet du 31 décembre 2025.

CREATION POSTE ATTACHE PRINCIPAL ET SUPPRESSION ATTACHE au 1er janvier 2026 (N°DE_2025_035)

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

Vu le décret n° 87-1100 du 30-12-1987 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°2025-1096 du 19-11-2025 supprimant le seuil de 2000 habitants pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2 – de créer, à compter du **01/01/2026** un poste d'attaché principal, de 35 heures hebdomadaires,
- 3 – de supprimer, un poste d'attaché, de 35 heures hebdomadaires, après avis du Comité Technique Territorial courant janvier 2026,
- 4 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés principaux,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, ont été inscrits au moment du vote du budget de la commune,
- 7 - de déclarer, à compter du 01/01/2026 la vacance du poste d'attaché principal, de 35 heures hebdomadaires,
- 8 – de compléter et modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Arrivée de Martial BROUQUI à 20 h 30.

POINT DEPOT DOCUMENTS D'URBANISME 2025

Suzanne LACARRIERE donne connaissance des différentes demandes d'urbanisme ayant été déposés au cours de l'année 2025.

NUMERO DOSSIER	DATE DEPÔT	DEMANDEUR	TYPE TRAVAUX
DP0463172500018	08/12/2025	PONTIROLI Christophe	Création abri de jardin en acier métallique Jouandou
PC0463172500004	01/12/2025	DELEMAZURE Jean-Marc	Réhabilitation annexe en atelier et abri couvert Le Mazut
DP0463172500017	14/11/2025	UNIS VERT ECOLOGIQUE	8 panneaux photovoltaïques et création pergola CALMON La Combe
DP0463172500016	10/11/2025	FDEL Lot	Borne recharge véhicules électriques Mairie

DP0463172500015	10/11/2025	DIMEO ENERGIE	Panneaux photovoltaïques sur toiture pour revente Garage L'Herminette
DP0463172500014	05/11/2025	SAS SONIGA	Piscine benne BISSERBE JC Prouzayrol
DP0463172500013	28/10/2025	DEBAUD Maxime	Extension et fermeture carport existant 40 m ²
PC0463172500003	23/10/2025	GAEC LA CROIX DU PECH	Création hangar stockage 1600 m ² et toiture panneaux photovoltaïques
DP0463172500012	29/09/2025	DUFLOT JORDAN	Changement menuiseries, conduit poêle sur toit et réfection toiture
DP0463172500011	27/08/2025	GAEC de PROUZIERS	Rénovation toiture avec pose panneaux photovoltaïques
DP0463172500010	28/07/2025	BARGUES Josiane	Panneaux photovoltaïques sur toiture garage
DP0463172500009	21/07/2025	SAS CHALVET Charles (DELEMAZURE Le Mazut)	Panneaux photovoltaïques sur toiture garage
DIA0463172500004	16/07/2025	BRUGEILLE Denis	Vente Consorts VERNET Place de la Mairie
CU0463172500006	16/07/2025	SCP ISABELLE BEAUJEAN	
DP0463172500008	15/07/2025	DUFLOT Jordan	Changement menuiseries, conduit poêle sur toit et réfection toiture
DP0463172500007	23/06/2025	GASKINS William	Restauration ancienne porcherie
PC0463172500002	10/06/2025	BERGUES ANNE	Maison Individuelle Mamet
DP0463172500005	23/05/2025	QUERCY TOITURE (LEBISSONAIS Grand Rue)	Rénovation toiture
CU0463172500005	21/05/2025	SCP ISABELLE BEAUJEAN	Demande information urbanisme terrains La Gasconne
PC0463172500001	28/04/2025	VANDENMESSINCK Thierry	2 maisons individuelles Camp de Vayssié
DP0463172500004	24/04/2025	PEBRE Enzo	Réhabilitation maison DOUET Route de Miers
CU0463172500004	24/04/2025	SCP ISABELLE BEAUJEAN	Demande information urbanisme terrains Le Mazut DANSEY DEROUY
DIA0463172500003	15/04/2025	BRUGEILLE Denis	Demande information urbanisme terrains La Gasconne
CU0463172500003	14/04/2025	DALIX Sébastien	Réhabilitation grange Champs de Ventoulou
DIA0463172500002	10/04/2025	VIALETTES VERONIQUE	Vente petite dépendance BOUZOU JM Prouzayrol

DP0463172500003	08/04/2025	EARL DU PECH D'ALAN	Installation 20 panneaux phovoltaïques sur toitures hangar agricole
CU0463172500002	31/03/2025	OFFICE NOTARIAL DE ME VERONIQUE VIALETTES	Vente petite dépendance BOUZOU JM Prouzayrol
DP0463172500002	25/03/2025	BARGUES Didier	Installation panneaux photovoltaïques sur toiture hangar agricole
DP0463172500001	11/02/2025	THAMIE Laurent	Installation panneaux photovoltaïques sur toitures hangar agricole
DIA0463172500001	31/01/2025	RIVIERE-LAVERGNE Marie	Vente propriété DEGLAIRE Pouzaluges
CU0463172500001	31/01/2025	SCP NOTAIRES REPUBLIQUE	
DOSSIER REFUSE			

POINTS DIVERS

ECOLES THEGRA-LAVERGNE

Thierry CHARTROUX indique que l'audit réalisé sur les écoles de Thégra-Lavergne avec l'Inspection Académique du Lot révèle des résultats tout à fait satisfaisants aussi bien au niveau de l'état et des équipements de chaque structure (confort, espace) que au sein de l'équipe pédagogique (bonne ambiance entre les différents intervenants scolaires et périscolaires).

Il donne également le compte-rendu d'une rencontre « observatoires des dynamiques territoriales » organisée à Cahors par la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Lot le 10 décembre 2025.

Un temps de dialogue qui a permis de partager un diagnostic sur les évolutions démographiques et d'engager une réflexion collective sur l'avenir du service public d'éducation dans le département, avec l'implication des élus, des représentants des personnels et des partenaires institutionnels :

- diagnostic clair où une baisse démographique scolaire structurelle appelée à se poursuivre et à s'amplifier dans les prochaines années, à l'échelle départementale et nationale, malgré un taux d'encadrement déjà très favorable,
- un engagement fort et constant a été réaffirmé pour la préservation de l'équilibre territorial avec un enjeu d'attractivité pour la continuité éducative et les temps périscolaires et le renforcement du remplacement (déficit de remplaçants).

D'autres rencontres interviendront avec des échanges fondés sur le dialogue, toujours menés avec les équipes pédagogiques et les élus.

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE

Thierry CHARTROUX évoque la difficulté de lancer les demandes de financements selon les tranches de travaux à réaliser sur le bâtiment de la mairie. A savoir, la partie rénovation en intégralité, assez coûteuse, de la toiture, la mise en conformité et la réhabilitation des deux logements sous combles et le changement des menuiseries (fenêtres) des locaux mairie, salle des associations, salle de réunion et les bureaux.

Les financements sont dépendants de la classification énergétique obtenue après travaux et de la différenciation entre les deux logements communaux privatifs et les locaux publics.

Le conseil municipal décide

- de solliciter, dans un premier temps, la demande de DETR 2026, auprès de la Préfecture, pour la partie "logements" et la rénovation intégrale de la toiture,
- d'engager la suite des démarches pour les études de classification énergétiques et d'estimatifs techniques et détaillés pour cette tranche de travaux.

Il propose de réunir le conseil municipal le 12 janvier 2026 à 20 heures pour délibérer dans le cadre du plan de financement et de la demande de DETR 2026, dont la date butoir de dépôt en ligne est le 15-01-2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers Municipaux,